



MAIRIE DE SAINT-JULIEN LE MONTAGNIER

## PLANNING 2023-2024 : INSCRIPTION CANTINE – GARDERIE EN MAIRIE

Pour 2023-2024, les inscriptions s'effectuent prioritairement sur le Portail Famille. Il ne sera possible d'inscrire vos enfants en mairie seulement 1 jour par mois auprès du secrétariat. Les inscriptions en mairie s'effectueront aux dates mentionnées dans le tableau ci-dessous, de 8h30 à 12h00. Vous devrez renseigner un formulaire d'inscription par enfant.

Aucune inscription ne se fera par téléphone, mail ou courrier.

Il n'est pas non plus possible de déposer dans la boîte aux lettres les inscriptions de vos enfants. Il s'agit d'une pratique illégale qui engage la responsabilité du régisseur cantine-garderie s'il l'accepte.

Réservation pour le mois de :	Inscription par <b>INTERNET</b> via le portail famille	Inscription en <b>MAIRIE</b>
<b>JANVIER 2024</b>	Du 1 <sup>er</sup> au 20 de chaque mois précédent	15 et 16 décembre 2023
<b>FÉVRIER 2024</b>		19 et 20 janvier 2024
<b>MARS 2024</b>		16 et 17 février 2024
<b>AVRIL 2024</b>		15 et 16 mars 2024
<b>MAI 2024</b>		19 et 20 avril 2024
<b>JUIN 2024</b>		17 et 18 mai 2024